



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2023-546 relatif à la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2023-546 relatif à la démolition d'immeubles.
2. Une assemblée de consultation publique aura lieu le 11 avril 2023, à 18 h, à la salle du conseil, située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension. L'objet de cette assemblée consiste à exposer la nature du projet de règlement ci-haut mentionné. Au cours de cette assemblée, le maire, ou toute personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les objets du projet de règlement assujetti à la consultation publique sont :
 - a. la constitution d'un Comité de démolition et l'établissement de son mandat;
 - b. l'identification de certaines catégories d'immeubles dont la démolition est soumise à l'étude par le Comité de démolition;
 - c. l'établissement de la procédure de traitement de toute demande d'autorisation visant un projet de démolition soumise à l'étude par le Comité de démolition;
 - d. la prévision des amendes et autres mesures d'intervention à disposition de la Municipalité en cas de non-respect des dispositions du règlement.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, durant les heures d'ouverture, et sur le site Web de la Municipalité à : www.municipalite-lascension.qc.ca/reglements.

Donné à L'Ascension, ce 14 mars 2023

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier-trésorier